RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01456
Numéro SIREN : 800 952 509
Nom ou dénomination : ABC ABRI BLINDAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/045174

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023
Page 26

Désignation de l'entreprise : EURL ABC ABRI BLINDAGE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30 quai Docteur Gailleton 69002 LYON

Numéro SIRET * : 80095250900019

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122020 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	4 730	016 4 730		
	Immobilisations corporelles *		028	122 083	030 60 583	61 500	83 385
	Immobilisations financières * (1)		040	4 050	042	4 050	4 050
	Total I (5)		044	130 863	048 65 313	65 550	87 435
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	57 890	052	57 890	38 151
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	79 737	070 6 148	73 589	63 151
		Autres * (3)	072	32 003	074	32 003	22 247
	Valeurs mobilières de placement		080	616	082	616	255
	Disponibilités		084	16 939	086	16 939	33 926
	Charges constatées d'avance *		092	6 450	094	6 450	2 833
	Total II		096	193 635	098 6 148	187 486	160 563
	Total général (I+II)		110	324 497	112 71 461	253 036	247 998

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 800	800
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 1 476	14 068
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 (11 839)	1 407
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 (1 563)	24 276
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 153 400	132 727
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 56 229	57 668
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 237)	172 44 970	33 327
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 254 600	223 722
	Total général (I + II + III)	180 253 036	247 998

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	59 253
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 087
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	23 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABC ABRI BLINDAGE

Néant ☐ *

A R SULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122021 (1)	Exercice N-1 clos le 31122020 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	673 775 / 569 995
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	6 250
	Autres produits		230	2 262 / 5 004
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	676 037 / 581 249
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	400 823 / 313 350
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(19 739) / 1 706
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	177 154 / 157 512
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 764	244	10 700 / 7 855
	Rémunérations du personnel *		250	58 936 / 53 914
	Charges sociales (cf renvoi 380)		252	24 769 / 23 860
	Dotations aux amortissements *		254	15 671 / 13 281
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	18 / 33
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	668 332 / 571 510
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	7 706 / 9 739
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	12 / 3
	Produits exceptionnels (IV)		290	23 796 / 7 460
	Charges financières (V)		294	3 842 / 4 884
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	39 511 / 10 258
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	652
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	(11 839) / 1 407

B R SULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2 : 312 / 314 : 11 839

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles									318	9 068		
	Provisions non déductibles *									322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)									324	1 825		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998			
	Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Dt en dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Creance due au report en arriere du deficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de developpement prioritaire (44 septdecies)	993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col 2)									352	354 : 946		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I S seulement)									356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2									370	372 : 946		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Mission de presentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable — En Euros — ALTEX

RM -

EURL ABC ABRI BLINDAGE
E.U.R.L au capital de 8 000 €
Siège social : 30 Quai Docteur Gailleton
69 002 LYON
800 952 509 RCS Lyon

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

Extrait du procès-verbal relatif à l'affectation du résultat
De l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter **la perte de l'exercice s'élevant à 11 839,14 €** de la manière suivante :

- **En intégralité au poste « report à nouveau », soit la somme de 11 839,14 €**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020	7 000 €	Néant	Néant
2019	15 000 €	Néant	Néant
2018	Néant	Néant	Néant

Fait à LYON,
Le 30 juin 2022

Remi MASTRACCI,
Gérant

CERTIFIE CONFORME
A
L'ORIGINAL